

Inondabilité : la mobilisation reste entière

La lutte contre l'inondabilité fait l'objet depuis plus de 20 ans de nombreuses actions en appui d'investissements conséquents tant sur la Siagne que le Riou. Après un premier PAPI, un second a été labellisé en juillet 2014. Un an plus tard, les terribles intempéries d'octobre 2015 ont rappelé que le temps administratif s'opposait frontalement à l'imprévisible. Depuis cet épisode exceptionnel devenu crue de référence, nombre d'actions ont été identifiées, beaucoup ont été menées à leur terme. Sur nos territoires, ce sont plus de 160 M€ qui seront investis dans les 18 prochaines années.

Pourtant, les mesures phares que sont la création d'un bassin en amont et d'une zone d'expansion des crues et de restauration des berges n'ont pas atteint le stade de la réalisation. Le maire excédé par le poids des contraintes administratives a saisi l'Etat à deux reprises : le Président de la République dans un courrier daté du 12 avril dernier et la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, le 30 juillet. (voir sa lettre ouverte aux citoyens, ci-contre)

Lettre ouverte de M. Le Maire aux citoyens

Mes Chères Concitoyennes, mes Chers Concitoyens,

Notre Commune, de par sa configuration environnementale, est exposée aux risques naturels dont l'inondabilité qui connaît une évolution majeure depuis quelques années. Nous devons nous adapter, faire preuve de volonté et de résilience. C'est un combat capital dans lequel nous devons nous investir chaque jour avec une détermination absolue.

Il est primordial d'agir ensemble, avec les communes voisines, l'agglomération Cannes Lérins à qui la compétence a été déléguée, le Département, la Région et les services de l'État pour protéger les personnes, les biens et les habitations.

A ce titre, nous avons oeuvré pour anticiper la gestion du risque.

Nous avons pris des mesures pour améliorer l'entretien des cours d'eau et des vallons.

Nous avons projeté la réalisation d'ouvrages publics dont les instructions techniques et administratives sont, hélas, toujours en phase d'études.

Depuis plus de 7 années, nous nous confrontons à la pesanteur de normes, de règles et de lois archaïques qui s'imposent à nous.

En réponse à ce désolant mille-feuilles administratif, j'ai saisi le Président de la République et le Ministère de la transition écologique et solidaire. Par un courrier de 18 pages, je leur détaille l'ampleur de nos problématiques pour les alerter sur cette situation inadmissible pour la protection de nos concitoyens.

Le Ministre m'a informé, dès le mois de mai, de la saisie du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et l'Inspection Générale de l'Administration (IGA). Ces experts de la gestion des risques majeurs ont été mandatés pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle nationale, notamment sous l'angle des délais relatifs aux procédures. Preuve s'il en était d'un malaise ressenti au plus haut niveau de l'Etat.

Alerter, sensibiliser, protéger et prévenir, voilà le plan d'action que nous mettons en œuvre pour prévenir le risque inondation.

Sur les six prochaines années, ce sont près de 20 M€ qui seront consacrés à la réalisation des aménagements de protection sur notre territoire communal.

Nous sommes mobilisés, avec responsabilité et humilité, face à la puissance de la nature. Nous avançons et nous réussirons !

Je vous prie de croire, mes Chères Concitoyennes, mes Chers Concitoyens, à notre entière mobilisation pour protéger notre territoire et ses habitants.

Sébastien LEROY

Maire de Mandelieu-La Napoule Vice-Président de l'Agglomération Cannes Lérins

LES ACTIONS FINALISÉES

- Dispositif de surveillance des cours d'eau
- Equipement des forces d'intervention en matériel spécialisé (4x4 franchisseurs...)
- Reconsolidation des berges du Riou
- Installation de batardeaux dans les bâtiments publics
- Audit de protection du bâti existant des copropriétés autour du Riou
- Obtention d'un financement public inédit à hauteur de 80% pour réaliser ces travaux de protection des copropriétés
- **Révision du PLU** pour renforcer la protection des personnes et des biens (installation pour les nouvelles constructions d'ouvrages techniques dans les étages, de batardeaux...)
- **Renforcement de l'alerte citoyenne** (3ème édition du Dicrim, Application My Predict, système d'appels, caméras équipées de haut-parleurs, rénovation des sirènes d'alerte...)
- Déclaration d'Intérêt Général permettant l'enlèvement des embâcles
- Études d'un bassin de ralentissement en amont et d'un aménagement d'évacuation des eaux
- Études Vergers de Minelle

LES ACTIONS EN CONTINU

d'entretien des parcelles privées et publiques

- Intervention du SMIAGE grâce à la DIG sur les embâcles dans le domaine privé après mise en demeure du propriétaire défaillant,
- entretien du domaine public par le SMIAGE et l'Agglomération Cannes Lérins,
- veille et entretien réguliers des avaloirs par le délégataire de la ville (renforcés en période cévenole).

LES ACTIONS EN COURS

- Lancement des travaux de protection du bâti dans les copropriétés,
- lancement de la DUP des ouvrages (Barnières et Minelle).

Cabinet Mayane : 75 diagnostics de vulnérabilité réalisés

75 diagnostics de vulnérabilité ont été réalisés sur le territoire auprès, principalement de particuliers par le cabinet MAYANE, missionné par l'Agglomération Cannes Lérins. Rappelons que l'étude, qui concerne autant les commerces que les villas ou propriétés situés en zone à risque, est prise en charge à 100 % dans le cadre des financements du PAPI d'Intention (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) de l'Agglomération. Ces études identifieront les mesures de protection du bâti ainsi que les aides financières.

Rens.: 04 22 46 11 85 pour prise de RDV

Ce diagnostic est :

Gratuit

Entièrement financé dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de Cannes Lérins.

Parconnolisé

Adapté à mon logement et à ma situation.

Confidentiel

Ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial. Il n'est pas transmis aux compagnies d'assurances.

Entretien des vallons privés : la puissance publique en ordre de marche

De très nombreux courriers ont été envoyés aux propriétaires privés pour leur rappeler leurs obligations en matière d'entretien de leurs parcelles. En cas de carence des propriétaires, la puissance publique dispose des moyens pour engager une procédure formalisée. Les relances écrites ont, en règle générale, abouti positivement : la majorité déclenchant les travaux d'entretien. Dans le cas contraire, une visite de contrôle des terrains est menée par les services de l'agglomération suivie, en l'absence d'actions correctives, d'une mise en demeure avec la contrainte de travaux d'office, menés par le SMIAGE, et facturés au prix réel. Une action identique est menée sur la Siagne (DIG 10 avril 2019).